

## DEMANDE D'AUTORISATION DE TERRASSEMENT

(Arrêté municipal n° 62/07 du 11 avril 2007)

**À remplir par le propriétaire et à déposer à la Direction des Services Techniques et de Proximité du Mont-Dore au minimum un (1) mois avant la date de démarrage des travaux**

### 1) Renseignements concernant le demandeur (obligatoirement le propriétaire)

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Mlle
NOM : .....		Prénoms : .....
Adresse postale : .....		
BP  _ _ _ _ _	Code Postal  _ _ _ _ _	Commune : .....
Téléphone : Domicile  _ _   _ _   _ _	Travail  _ _   _ _   _ _	GSM  _ _   _ _   _ _

### 2) Renseignements concernant le terrain à aménager

N° de foyer : .....	Rue : .....	Quartier : .....		
N° de lot : .....	Lotissement / morcellement : .....			
Servitudes grevant le terrain :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON		
Nature du sol :	<input type="checkbox"/> Schisteux	<input type="checkbox"/> Argileux	<input type="checkbox"/> Marécageux	Autres : .....
Pente du terrain (%) : .....				

### 3) Renseignements administratifs

Les travaux envisagés sont-ils liés à une autorisation d'urbanisme :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Description sommaire des constructions / aménagements envisagés : .....		
Référence de l'autorisation d'urbanisme : N° : .....		
Date de délivrance : .....		

### 4) Renseignements concernant les travaux envisagés

Déblais : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remblais : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse du lieu de dépôt : .....	Adresse du lieu d'emprunt : .....
Volume en m <sup>3</sup> :  _ _ _ _ _	Nom de l'entreprise qui réalise les travaux : .....
Description des travaux : .....	
.....	
.....	
.....	

Mont-Dore, le .....

SIGNATURE (propriétaire du terrain)

---

## REGLEMENTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR LA COMMUNE DU MONT-DORE

- 1) Sont interdits les terrassements en déblais ou en remblais avant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme conformément à l'arrêté municipal n° 62/07 du 11 avril 2007 réglementant les travaux de terrassement sur la commune du Mont-Dore. Toute infraction au dit arrêté est passible de sanctions pénales, conformément à la législation en vigueur.
- 2) Tout terrassement doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Ville. La demande doit être faite avant la date de démarrage des travaux.
- 3) Le demandeur doit dûment remplir et signer le formulaire de « demande d'autorisation de terrassement » et le déposer à la Direction des Services Techniques et de Proximité de la Ville du Mont-Dore **un (1) mois** (tampon de réception faisant foi) **avant la date de démarrage des travaux. Le défaut de réponse des services municipaux dans le délai imparti ne vaut pas autorisation tacite de réaliser les travaux de terrassement.**
- 4) **Il appartient au demandeur de se rapprocher impérativement de la Direction des Services Techniques et de Proximité** (249, rue Gaëtan BRINI - La Coulée / tél : 43.30.36) afin de s'informer des risques naturels éventuels pouvant affecter le foncier objet de la demande d'autorisation de terrassement. Pour tout travaux présentant un risque avéré, les demandes feront l'objet d'une étude particulière auprès d'un organisme compétent.
- 5) Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance des informations ci-dessus détaillées.

---

Mont-Dore, le .....

SIGNATURE (propriétaire du terrain)